



Commune de Merbes-le-Château

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article précédent et il sera fait mention si c'est pour la 2^{ème} ou 3^{ème} fois que la convocation a lieu : en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art L1122-15. Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

Art L1122-26. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages : en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art L1122-27. Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du Conseil votent à haute voix. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée. Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande. Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages. Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu. L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Art L1122-28. En cas de nomination ou de présentation des candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

(1) Au cas où l'Assemblée est convoquée pour la 2^{ème} ou la 3^{ème} fois, mettre « avons l'honneur de vous convoquer pour la 2^{ème} (3^{me}) fois.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège Communal convoque le Conseil Communal pour la 1^{ère} fois à la séance qui aura lieu **le Vendredi 26 janvier 2024 à 19 h 00 à l'administration communale rue Saint Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château**

ORDRE DU JOUR :

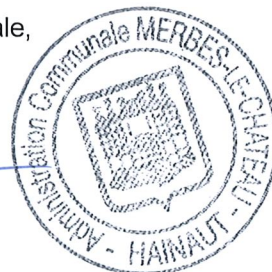
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023
2. Procès-verbal de la situation de caisse au 31 décembre 2023 - Prise d'acte
3. Accord de principe pour la mise en place d'un système de chèques-repas au sein de l'AC et du CPAS de Merbes-le-Château
4. Bois de l'Alloët - Approbation du budget 2024
5. Aménagements d'un terrain en parking à côté de l'école de Fontaine-Valmont - Arrêt du Cahier des Charges, du devis estimatif et choix du mode de passation du marché
6. Achat de 2 packs biométriques pour le service population - Arrêt du Cahier des Charges, du devis estimatif et choix du mode de passation du marché
7. Fourniture et placement d'un ossuaire et habillage de 5 ossuaires - Arrêt du Cahier des Charges, du devis estimatif et choix du mode de passation du marché
8. Centrale d'achat - Convention d'adhésion relative au marché intitulé "Prélèvement d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant ainsi qu'essais routiers en général effectués sur le territoire de la Direction des Routes de Charleroi et des communes adhérentes au marché"
9. Cession des trottoirs de la Cité sociale (Cité de la Couture) de LABUISSIÈRE par le Foyer de la Haute Sambre à l'Administration communale - Accord de principe
10. IDEA - Fusion du Sous-secteur III.A par le Secteur Historique
11. AIOMS - Renouvellement des conventions-cadres en vue de l'agrément 2024-2030 du service PSE
12. Règlement communal - Accueil des mouvements de jeunesse sur le territoire de la commune de Merbes-le-Château
13. Informations diverses
14. Questions des Conseillers

HUIS CLOS

15. Ajout d'une place de stationnement pour personne handicapée (E9 personne handicapée) - Rue Jean Jaurès
16. Personnel enseignant - Congés de maladie et remplacement - Ratification
17. Personnel enseignant - mise en disponibilité pour cause de maladie
18. Brigadier ff - Désignation au 01/01/2024
19. Brigadier ff - Désignation au 01/01/2024
20. Responsable ATL ff - Désignation au 01/02/2024

Par le Collège,

La Directrice Générale,
Estelle LOOSVELD



Le Bourgmestre,
Philippe LEJEUNE